

Corps unique de psychologues de l'Éducation nationale

DES AVANCÉES À CONCRÉTISER ET À ÉTENDRE



■ Une avancée historique

Depuis son engagement pour une loi protégeant le titre de psychologue en 1985, le SNES-FSU a toujours défendu une conception de l'orientation profondément liée au rapport aux savoirs et au développement psychologique et social des adolescents. C'est cette conviction qui l'a porté en première ligne pour la défense de notre métier et la reconnaissance de notre qualification de psychologue. Elle n'est manifestement pas partagée par ceux qui défendent une conception du « conseil hors sol » au plus près du SPRO, mais pas non plus par les tenants d'une psychologie essentiellement scolaire où l'orientation serait repoussée après le collège, laissant place à un psychologue du socle !

■ Des missions nationales et un statut de fonctionnaire d'État confortés dans les CIO et les établissements.

Face aux tentatives des Régions d'instaurer des « référentiels métiers régionaux » et des « conseillers polyvalents » pour toutes les structures contribuant au SPRO, cette réaffirmation est un atout incontestable. Elle pose clairement notre rôle de psychologue de l'éducation et de l'orientation du début du collège à l'enseignement supérieur.

■ **La fin d'une injustice, par l'ouverture d'un accès à la hors classe dissociée de l'exercice de la fonction de DCIO.** Le texte prévoit un accès accéléré à la hors classe en 2 ans de tous les Co-psy qui sont

au 1^{er} échelon depuis plus de 3 ans, puis une progression sur un rythme identique à celui des Certifiés et CPE

■ Une meilleure visibilité du rôle des DCIO et une revalorisation de leurs indemnités

pour charges administratives, mais le SNES-FSU demande que la grille des DCIO soit clairement positionnée sur un 3^e grade dont les bornes indiciaires doivent être supérieures à celles de la hors classe actuelle. Tous les DCIO doivent bénéficier des indices liés à ce 3^e grade dès leur entrée en fonction et le conserver durant toute leur carrière dans le corps.

■ **La réaffirmation de l'existence d'un réseau national de CIO d'État**, qui bien qu'encore très insuffisants en nombre, éloigne les scénarios de décentralisation même si la vigilance s'impose.

■ **Des horaires hebdomadaires abaissés à 27H** et le contenu du quart temps cohérent avec les activités de psychologue.

■ **Un recrutement au M2 de psychologie** pour les futurs psychologues de l'Éducation nationale.

■ **Le maintien d'une véritable formation** et de la spécialité « Éducation, Développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » pour le second degré, **7 centres de formation** au lieu de 4, et un début de carrière accéléré.

Toutefois, la vigilance de tous sera de mise pour obtenir la traduction fidèle des engagements pris par le MEN dans le décret et pour de nouvelles mesures notamment sur le plan de la carrière et des indemnités.



AVEC LE SNES-FSU,



obtenez de nouvelles avancées pour le métier !

